

SÉANCE DU 23 mars et 12 Avril (12 conseillers présents)

Ces deux séances ont été consacrées principalement au vote du budget principal et des budgets annexes.

1 – FINANCES

- Vote des affectations de résultat 2020

Montant en €		Commune		Commerces		CCAS
		Fonct	Invest	Fonct	Invest	
CA	Situation fin 2020	+338 134	-99 737	+8 831	0	-987
	Reste à réaliser		-101 083		-3 325	
Affectation	Excédent capitalisé		200 820		3325	
	Report excédent déficit	137 314		5 506		-987

- Vote des taxes communales
A compter de 2021, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est supprimée pour disparaître totalement en 2023.
En compensation, les communes percevront la part de la taxe foncière (TF) actuellement perçue par le Département sur les propriétés de la commune (21.5%).

	2020	2021
Taxe Foncière bâti	12.56%	12.56% + 21.5% = 34.06%
Taxe Foncière non bâti	32.57%	32.57%

- Adoption des budgets 2021 en équilibre

- o **Budgets annexes**

	Fonctionnement	Investissement
Commerces	12 100€	12 970€
CCAS	4 000€	

- o **Budget principal de la commune**

Fonctionnement

Dépenses Réelles = 659 347 €	Recettes Réelles = 741 326 €
Dotations Amortissement = 5 293 €	Travaux en régie = 26 000 €
Capacité d'autofinancement = 240 000 €	Excédent 2020 = 137 314 €

TOTAL = 904 640 €

Décomposition des 659 347 € de dépenses		Répartition des 741 326 € de recettes	
Charges à caractère général	= 33,9%	Impôts et taxes	= 53,7%
Charges de Personnel	= 44,7%	Dotations et Participations	= 25,0%
Contingents	= 10,9%	Locations	= 12,7%
Autres charges gestion courante	= 5,5%	Produits de services	= 6,8%
Charges financières	= 2,8%	Divers	= 1,8%
Charges exceptionnelles	= 2,2%		

INVESTISSEMENT

Dépenses générales	= 253 666 €	Recettes Générales	= 510 142 €
Opérations	= 327 276 €	Opérations	= 104 385 €
Dépenses imprévues	= 2 878 €	Dotations Amortisst	= 5 293 €
Travaux en régie	= 26 000 €		
TOTAL = 619 820 €			

Principales Opérations

Aménagement RD du Bourg	= 115 007 €	- travaux réalisés en 2020
Achat Matériel	= 61 600 €	
Voirie	= 42 205 €	
Création Local Associatif plus 23 000 € en régie	= 27 375 €	- Subventions Département + DETR
Création annexe Ateliers	= 26 260 €	- Subvention Département
Aménagement Eclairage Public	= 21 429 €	
Isolation et insonorisation cantine	= 19 400 €	- Subventions Département + DSIL
Equipement informatique de 4 classes	= 14 000 €	- Subvention Etat

2 – AUTRES SUJETS ABORDES

- Attribution d'une subvention de 200 € à France Alzheimer 17.
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat d'un radar pédagogique mobile.
Cette opération peut bénéficier d'une aide de 40% du montant de l'investissement.
- Accord pour engager la mise en place d'un socle numérique pour les 4 classes de l'école primaire par le biais du plan de relance économique.
Cette opération peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 70%.

COMMUNIQUE DE LA CDC DE GEMOZAC

- **Le conseil communautaire des communes**, réuni le 13 avril, a validé la tarification 2021 des ordures ménagères.

La redevance 2021 augmente d'une façon progressive.

- o Stabilité pour les résidences secondaires 146€/an
pour les foyers de 1 personne 104€/an
- o Augmentation de 1.5€/personne pour 1 foyer de 2 personnes 172€/an
de 2€/personne pour les foyers de :
 - 3 personnes 222€/an
 - 4 personnes 267€/an
 - 5 personnes et + 288€/an
- o Cette variation est liée à la taxe générale sur les activités polluantes facturées par l'Etat.

- **La CDC de Gémozac ne fournit plus de conteneurs pour le ramassage des ordures ménagères.**